

Extraits du dossier déposé en Mairie de Peyrole, toujours consultable en Mairie aux horaires d'ouverture.

# CERFA 15679\*

## 4. Informations sur le projet

### 4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de dé

Sur le site du projet, la société Matériaux Enrobés du Pastel (MEP) envisage l'activité d'une centrale d'enrobage à chaud. La centrale dont l'exploitation est envisagée serait implantée dans la continuité d'une zone d'activité, et fonctionnera

L'emprise totale du projet concerne une surface totale de 5,5 ha mais la centrale d'enrobage et le stockage des granulats. Le restant du site est occupé par des aires enherbées et des plantations, merlons paysagers de protection phonique enherbés aux abords ... L'insertion des abords de la centrale dans le périmètre d'activité permet d'avoir une maîtrise pour assurer leur entretien et leur protection.

L'activité exercée sera la fabrication de matériaux routiers, enrobés à chaud au bitume.

La production totale annuelle sera de 100 000 tonnes. Elle pourra atteindre 120 000 tonnes au rythme maximal.

La production moyenne journalière sera de 530 tonnes (190 jours/an), dans un créneau horaire compris entre 7h00 et 19h00, neutralisées selon les phasages de production, soit une production moyenne horaire de 150 tonnes (environ 3,5 h par jour). L'activité entre 6h et 7h correspondra à la mise en marche et au préchauffage des installations. La production commençant hal

La production maximale pourra atteindre 300 tonnes/heure en fonction des besoins du chantier, soit 1 050 tonnes/jour.

Le stockage maximum de granulats sur le site s'effectuera sur une surface de 13 500 m<sup>2</sup>, répartie de la manière suivante :

- 1 stock de gravillons et de sables de 30 000 tonnes (dont 5 000 tonnes à couvert sur 1 400 m<sup>2</sup>),
- 1 stock de fraisats et blancs de poste de 30 000 tonnes.

Diverses installations nécessaires au fonctionnement de la centrale d'enrobage seront également implantées sur ce site :

- Cuves d'hydrocarbures : 3 cuves de bitume de 80 m<sup>3</sup> soit au total 240 m<sup>3</sup>
- Produits bitumineux (émulsion de bitume) : 50 tonnes
- Cuve de GNR : 3 m<sup>3</sup>
- Compresseurs : air comprimé à hauteur de 120 m<sup>3</sup>/h et 8,5 bar

#### 4.3 Activité

Précisez la nature et le volume des activités ainsi que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dont la ou les installations projetées relèvent :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2521-1	Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routier - A chaud	Centrale mobile d'enrobage : 300 t/h	Enregistrement
4801-2	Dépôts de houille, coke, lignite, charbon de bois [...] 2. Supérieure ou égale à 50 t, mais inférieure à 500 t (D)	Citernes de bitume de la centrale d'enrobage : 240 t Émulsion de bitume : 50 t Total : 290 t	Déclaration
2517-1	Station de transit de produits minéraux [...] 1. Supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> (E)	Stockage couvert : 1 500 m <sup>2</sup> Stockage aérien : 12 000 m <sup>2</sup> Total : 13 500 m <sup>2</sup>	Enregistrement
2910-A	Combustion [...] 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW (DC)	1 brûleur au gaz naturel d'une puissance de 18 MW	Déclaration contrôlée
4734-2b	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution [...] c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (DC)	Capacité totale ≈ 3 t	Non soumis
1435-3	Stations-service [...] 3. Supérieur à 100 m <sup>3</sup> d'essence ou 500 m <sup>3</sup> au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup> (DC)	Alimentation en GNR de la chargeuse : 11,4 m <sup>3</sup>	Non soumis
2516	Station de transit de produits minéraux pulvérulents [...] 2. Supérieure à 5 000 m <sup>3</sup> mais inférieure ou égale à 25 000 m <sup>3</sup> (D)	Silo à fillers : Capacité de stockage de 52 m <sup>3</sup>	Non soumis

#### 4.4 Installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) :

Votre projet est-il soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation IOTA ? Oui  Non

Si oui :

- la connectivité de ces IOTA les rend-elle nécessaires à l'installation classée ? Oui  Non

- la proximité de ces IOTA avec l'installation classée est-elle de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients ? Oui  Non

- indiquez la (ou les) rubrique(s) concernée(s) :

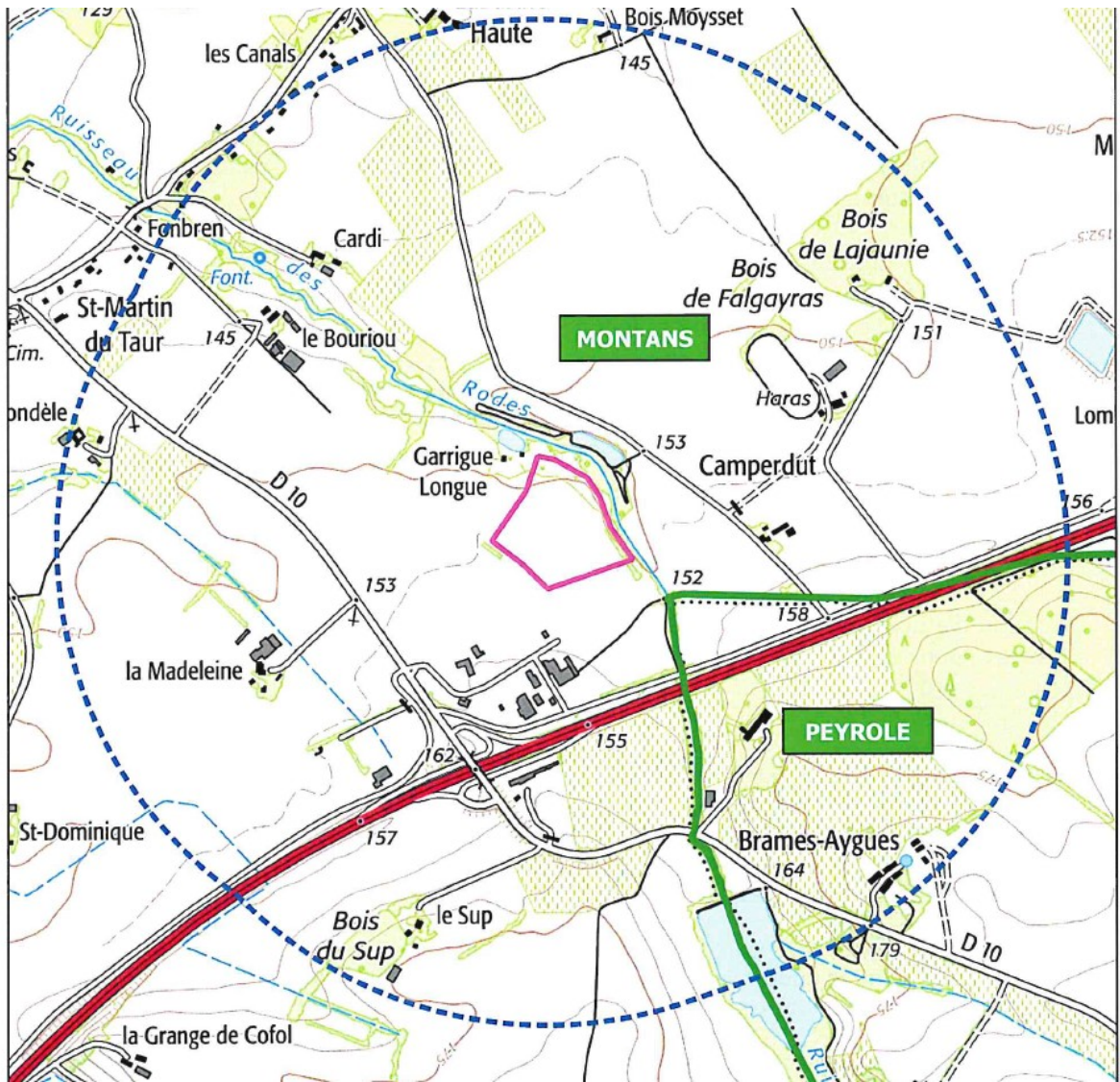
Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA)	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol [...]	Emprise globale des activités 5,5 ha, pas de bassin versant amont	Déclaration

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à plus de 7 km, sans relation avec le secteur du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit ne se trouve à moins de 2 km du projet.

<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport des matières premières (granulats, fraisats, etc...). Reprise des enrobés produits sur site. Environ 36 rotations/jour de poids-lourds de divers tonnages (en production moyenne - 57 rotations/jour en cas de production maximale).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions sonores liées au fonctionnement de la centrale d'enrobage et des engins. Pas de dépassement des émergences autorisées. Pas de nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions olfactives pouvant être liées au fonctionnement de la centrale d'enrobage mais des dispositifs spécifiques sont prévus pour réduire ou annuler ces émissions. Avec l'application de ces mesures, il n'y aura pas de nuisances olfactives ressenties par le voisinage.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations ressenties à proximité des engins. Pas de nuisances liées aux vibrations.

<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets de gaz, GES liés au fonctionnement de la centrale d'enrobage et des engins.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site du projet, en raison de la nature des sols majoritairement non imperméabilisés, la majorité des eaux s'infiltrent. En cas d'événement pluvieux, les eaux issues du site pourront ruisseler vers un bassin de collecte et seront ensuite rejetés vers le ruisseau.
	Engendre t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	





## 6.2. Caractéristiques du projet en phase opérationnelle

### 6.2.1. Procédés de fabrication

La centrale utilisée sera la centrale d'enrobage Marque MARINI-ERMONT – Type : RF 300 NEO<sub>2</sub>.

Elle permet une production allant de 150 à 300 tonnes/heure.



*Centrale de type RF 300 NEO<sub>2</sub> (photo : MARINI ERMONT)*



## 6.2.4. Matériel de fabrication

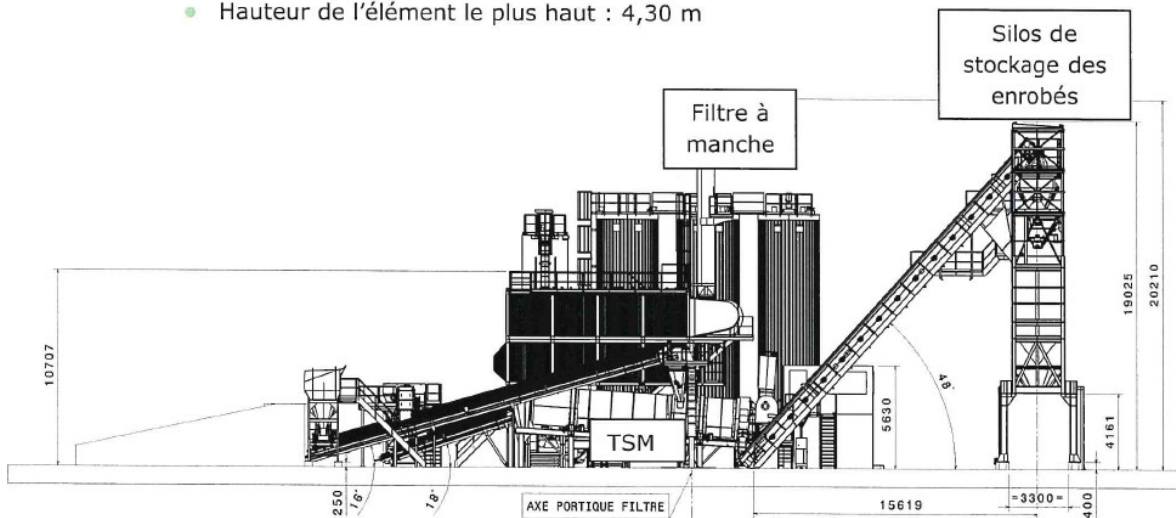
La fabrication sera réalisée par une centrale d'enrobage de Marque MARINI-ERMONT – Type : RF 300 NEO<sub>2</sub>, fonctionnant à l'électricité et au gaz naturel.

L'emprise au sol est d'environ 50 m x 40 m, soit 2 000 m<sup>2</sup>.

L'élément le plus haut de la centrale est la cheminée, qui mesure 20 m de haut, pour un diamètre d'environ 95 cm.

L'élément le plus imposant de la centrale est le tambour sécheur-malaxeur (TSM) qui mesure :

- Longueur : 11,50 m
- Largeur : 2,04 m
- Hauteur de l'élément le plus haut : 4,30 m

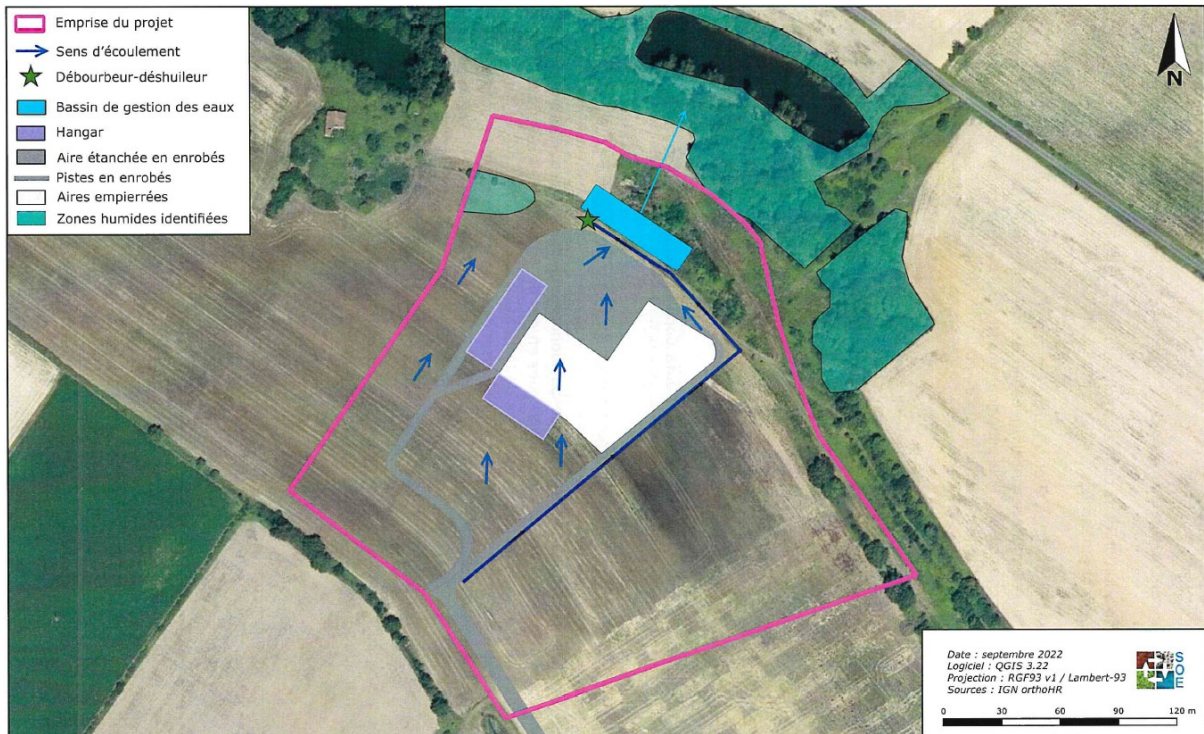


### 6.2.9.2. Horaires de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement de la centrale d'enrobage se situeront habituellement dans le créneau horaire 6h00 – 18h00 (hors dimanches et jours fériés) avec des périodes neutralisées selon les phasages de production. Le fonctionnement entre 6 h et 7 h correspondra à la mise en marche et au préchauffage des installations. La production commençant habituellement à partir de 7 h (donc en période de jour).

Les démarrages avant 7 heures du matin ne concerneront que le préchauffage des installations pour permettre une production à partir de 7 heures. Ces activités n'impliqueront pas de trafic routier, à l'exception de quelques véhicules légers du personnel. La mise en chauffe des installations ne constitue pas une source sonore (mise en marche de résistances électriques et préchauffage du brûleur). Durant ces activités de mise en marche, les ouvrages mécaniques (convoyeurs, ...) ne sont pas mis en marche.

Exceptionnellement, la centrale pourrait être amenée à fonctionner en période de nuit. Dans ces cas-là, correspondants à l'approvisionnement de chantiers spécifiques, l'inspection des installations classées et la mairie de Montans seront prévenus au préalable.



## 6.3.2. Émissions atmosphériques induites par les activités

### 6.3.2.1. Les sources de rejets atmosphériques

Les émissions atmosphériques induites par les activités de la centrale d'enrobage sont :

- Les poussières et rejets gazeux de type SO<sub>x</sub>, CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, ... liés à l'utilisation du gaz naturel pour la fabrication des enrobés.
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par l'utilisation d'énergie de type :
  - Électrique liée au fonctionnement de la centrale,
  - GNR liées au fonctionnement de la chargeuse.
- Les rejets de GES et émissions de poussières liées à l'évolution des engins et camions.
- Les odeurs liées à l'utilisation du bitume.



### **6.3.2.3. Le trafic lié à l'exploitation**

---

Les différents postes de transport sont tout d'abord détaillés. Le trafic total lié aux activités est présenté par la suite (voir page 53).

#### **6.3.2.3.1. Les différents trafics de camions et autres véhicules**

---

##### **Trafic lié à l'apport des granulats**

---

L'apport des granulats nécessaire à la fabrication des enrobés représentera 94 200 tonnes/an soit 3140 camions au total (charge utile de 30 tonnes en moyenne). En considérant un apport sur une durée de 190 jours (équivalente à la période de production des enrobés), cela représentera un trafic moyen de l'ordre de 17 rotations/jour de camions semi-remorques.

En cas de production maximale (113 000 t/an de granulats, le trafic généré sera de 20 rotations/jour.

Les granulats utilisés pour la fabrication des enrobés proviendront de diverses carrières des environs en fonction des conditions de disponibilité (prix volumes) et des caractéristiques des matériaux nécessaires. Les principales carrières existantes actuellement et qui pourraient être sollicitées sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Gravières :
  - o Albi à 32 km
  - o Montauban 50 km
- Carrières de roches massives :
  - o Bruniquel, 40 km
  - o Laguépie 46 km
  - o Montredon Labessonnié 55 km
  - o Sorèze, Saint Amancet 55 km
  - o Assac 62 km

##### **Trafic de poids-lourds pour le transport des enrobés**

---

La reprise des enrobés fabriqués impliquera pendant environ 190 jours de production correspondant à l'approvisionnement des chantiers (en considérant une charge utile de 30 t/camion semi-remorque) :

- Production moyenne (530 t/j d'enrobés) :  $\approx$  18 rotations/jour
- Production maximale (1 050 t/j d'enrobés) :  $\approx$  35 rotations/jour

L'itinéraire des camions emportant les enrobés sera le suivant :

- Sortie du site vers le Sud afin de rejoindre la voirie existante de la zone d'activité,
- Circulation sur la voirie de la Zone d'Activité sur environ 350 m,
- Circulation sur la RD 10 vers le sud sur 200 m pour accéder à l'échangeur de Lisle-sur-Tarn,
- Circulation sur l'A68 vers l'est en direction de Gaillac.

La circulation des poids-lourds sur la voirie locale est illustrée sur la planche ci-après.





### **Trafic des camions apportant les produits nécessaires au fonctionnement de la centrale**

Pendant les 190 jours de fonctionnement, ce trafic sera de l'ordre de :

- 1 rotation/jour de camion-citerne semi-remorque pour l'apport de bitume,
- 1 rotation semaine de camion-citerne pour l'apport de filler si celui-ci s'avérait nécessaire.

Au total, ces apports représenteront à peine plus de 1 rotations/jour de camion-citerne.

Les camions assurant l'alimentation en bitume arriveront sur le site depuis la RD 10 et la voirie de la zone d'activité.

### **Autre trafic lié à l'exploitation**

Le personnel intervenant sur site impliquera de l'ordre de 10 à 20 rotations journalières de véhicules légers. Il faut également ajouter les différents fournisseurs, chargés de l'entretien des engins, ... qui représenteront quelques rotations de véhicules utilitaires légers par semaine (moins de 1 rotation/jour).

#### **6.3.2.3.2. Bilan du trafic routier lié à l'exploitation**

Le bilan général du trafic routier lié à l'exploitation de la centrale d'enrobage est le suivant :

Activité	Trafic engendré en production moyenne de la centrale	Trafic engendré en cas de production maximale
Apport des granulats	17 rot/j	20 rot/j
Apport des autres matières premières	≈ 1 rot/j	≈ 2 rot/j
Reprise des enrobés fabriqués	18 rot/j	35 rot/j
<b>TOTAL du trafic poids lourds</b>	<b>≈ 36 rotations/jour</b>	<b>≈ 57 rotations/jour</b>
Véhicules légers (personnel et fournisseurs)	10 à 20 rotations/jour	10 à 20 rotations/jour

